Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260130-2026_004_01-DE

Mairie
BULAT-PESTIVIEN
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN

Séance du 30 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Rozenn LOZAHIC LE NY, Anne ROLLAND, Klervi TUDAL, Christelle COAIL, Jean-Claude TOUPIN, Pierrick LOZAC'H, Pascal THORAVAL.

Absents : Fabienne LASBLEIZ (procuration à Rozenn LOZAHIC LE NY), Christophe HERVE et Kilian BIDAULT.

Christelle Coail a été nommée secrétaire de séance.

Convocations adressées le 20 janvier 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	8	1	Pour : 9 Contre : Abstentions :

N° 2026/004/01 –
Modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;

VU la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;

VU le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260130-2026_004_01-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

N° LOZACH Pierrick,
Adjoint au Maire.

MAIRIE DE BULAT - PESTIVIEN
Côtes-d'Armor